

Annexe 2 : Polluants spécifiques de l'état écologique : actualité de leurs principaux usages en France et statuts vis-à-vis des quantifications demandées dans le cadre des recherches liées aux actions RSDE 2 et RSDE_STEU.

En grisé sont indiquées les substances devant être considérées comme « substances historiques » de par les informations recueillies.

SUBSTANCE	PRINCIPALE ACTUALITE DES USAGES	Substance présente dans la BDD RSDE2	Substance présente dans la BDD RSDE_STEU
Métazachlore	Usage phytosanitaire		
Zinc	Usages multiples dont usage phytosanitaire sous la forme de métirame-zinc ou usage biocide par exemple sous forme de pyrithione zincique	X	X
Arsenic	Usages multiples	X	X
Cuivre	Usages multiples, usage phytosanitaire, Biocide – TP 2, 11 et 21	X	X
Chrome	Usages multiples	X	X
Chlortoluron	Usage phytosanitaire (ex-usage biocide interdit)		X
Aminotriazole	Usage phytosanitaire		
Nicosulfuron	Usage phytosanitaire		
Oxadiazon	Usage phytosanitaire		X
AMPA	Usage phytosanitaire (métabolite du glyphosate)		
Glyphosate	Usage phytosanitaire		
Bentazone	Usage phytosanitaire		
2,4 MCPA ou MCPA	Usage phytosanitaire		X
Diflufenicanil	Usage phytosanitaire		
Cyprodinil	Usage phytosanitaire		
Imidaclopride	Usage phytosanitaire Biocide – TP 18 et 19		
Iprodione	Usage phytosanitaire		
2,4D	Usage phytosanitaire		X
Azoxystrobine	Usage phytosanitaire		
Toluène	Usages multiples		
Phosphate de tributyle	Retardateur de flamme et solvant		
Biphényle	Majoritairement utilise comme conservateur alimentaire		
Boscalid	Usage phytosanitaire		
Métaldéhyde	Usage phytosanitaire		
Tebuconazole	Usage phytosanitaire Biocide – TP 7, 8, 9 et 10		

SUBSTANCE	PRINCIPALE ACTUALITE DES USAGES	Substance présente dans la BDD RSDE2	Substance présente dans la BDD RSDE_STEU
Chlorprophame	Usage phytosanitaire		
Xylène	Majoritairement utilise comme solvant		
Pendiméthaline	Usage phytosanitaire		
Linuron	Usage phytosanitaire		X
Chlordécone	Interdite (ex usage phytosanitaire)		X
Thiabendazole	Usage phytosanitaire Biocide – TP 7, 8, 9 et 10		

Dans les tableaux présentés en annexes 1 et 2, trois principaux types de substances apparaissent :

- les substances ayant un ou plusieurs usage(s) actuel(s) (et par extension un ou plusieurs usage(s) en 2016, année de référence de l'inventaire) ;
- les substances n'ayant plus d'usage actuel (et par extension n'ayant plus d'usage en 2016, année de référence de l'inventaire) ;
- les substances dont les usages sont interdits (et par extension étaient interdits en 2016, année de référence de l'inventaire).

Néanmoins, ces statuts « réglementaire » et « d'usage » ne correspondent pas parfaitement avec la réalité des émissions observées sur le terrain. Pragmatiquement, il a donc été décidé de mener à terme les calculs pour tous les secteurs d'activités où les données disponibles de mesure dans les rejets le permettent. En effet l'existence de ces données est considérée comme preuve suffisante de la réalité des émissions dans un tel secteur.